



La Société de Développement du Dunkerquois est une SEM regroupant des actionnaires privés et publics que sont la ville de Dunkerque, la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Région Hauts de France, la CCI Littoral Hauts-de-France, la Caisse d'épargne Nord France Europe, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Banque Nationale de Paris, le Crédit Lyonnais-Développement Économique, Dexia, et la Banque CIC Nord-Ouest.

Elle opère de façon privilégiée sur les opérations d'aménagement et de construction ainsi que sur des missions connexes au développement de ses opérations.

Guindal à Gravelines

- 1 Écopark du Banc Vert
- 2 Agropark
- 3 Grande Porte
- 4 Guindal
- 5 Repdyck
- 6 Toiles et Bâches
- 7 Quai de Leith- Loisirs

Contacts

S3D : Société de Développement du Dunkerquois
76 rue de l'Amiral de Ruyter, 59 140 Dunkerque
Tél. : 03 28 63 84 10 - Fax : 03 28 65 04 07
Email : guindal@s3d-spad.fr

Dunkerque Promotion
Bâtiment Le Remorquage, 2508 route de l'écluse Trystram, 59 140 Dunkerque
Tél. : 03 28 22 64 40
Email : dkpromotion@dunkerquepromotion.org

CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
Direction du développement économique et du tourisme
Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 Dunkerque Cedex 1
Tél. : 03 28 24 54 25



Guindal à Gravelines



Un parc d'activités
à l'ouest de l'agglomération



Guindal à Gravelines



Le Guindal en bref

- > Un parc d'activités en bordure de la RN 1 et à 10 minutes de l'A16.
- > Parcelles disponibles de 1300 m² à 4 000 m².
- > Des terrains entièrement viabilisés dans un parc paysager.
- > Des parkings de proximité.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et d'aménagement, la Communauté Urbaine de Dunkerque a missionné la S3D pour mener à bien le projet d'aménagement et d'urbanisation sur le secteur dit «du Guindal» à Gravelines.

Ce projet d'aménagement d'environ 5 hectares situé sur la Commune de Gravelines développe une offre foncière à destination des entreprises à l'ouest de l'agglomération.

➤ L'ambition portée par le projet :

Développer une nouvelle offre de zone innovante et durable :

- Qualité architecturale
- Exigences environnementales :
 - > préserver les éléments identitaires du site, riche d'un patrimoine paysager naturel.
 - > Valorisation de l'eau dans le traitement paysager d'ensemble.
 - > Inscription du projet d'aménagement dans l'une des entrées de la ville de Gravelines et du PAARC des Rives de l'AA.

